

MAIRIE DE SAINT ANDRE FARIVILLERS
Séance du 10 janvier 2023 18H30

L'An deux mille vingt-trois le 10 janvier à **18H30** le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur COMMELIN Hervé, Maire.

PRESENTS : Mmes LEGRAS-DELANNOY Sandrine, COPPE Emmanuelle, LESEUTE Emilie, LEVASSEUR Chantal Mrs SELLIER François, HERMAND Frédéric, GUERBIGNOT Jérémy, LAQUERRIERE François, QUAEGEBEUR Pierre

ABSENTS : Mme SEGUIN Laurence (pouvoir LEVASSEUR Chantal), DESVOGES Sandrine (pouvoir LESEUTE Emilie), Mr WYKURZ Marc Antoine, DUCATEL Céline (pouvoir GUERBIGNOT Jérémy) , LEGRAND Gary

Secrétaire de séance : Mr GUERBIGNOT Jérémy

ORDRE DU JOUR

- Eolfi : Présentation
- Délibération subvention DSIL pompe a chaleur
- Délibération DSIL tableau numérique école
- Subvention Conseil Départemental
- Questions diverses

- Eolfi : Présentation

La Société Eolfi est venue pour présenter au conseil municipal l'avancement du projet, sachant que en novembre 2022 la préfecture à délivrer l'autorisation environnementale, qui est actuellement en période de purge jusque mars 2023.

Le projet de 4 éoliennes avec une hauteur de mat : entre 85 et 95 m

Pour une hauteur totale : 150 m avec une puissance unitaire entre 2 et 4.2 MW, une distance de 700 mètres sera respectée par rapport aux plus proches habitations

La société Eolfi demande au conseil municipal de réfléchir à la possibilité d'augmenter la taille du rotor de 110 à 117m (pales de 55 à 58.5 m) afin d'augmenter la production électrique et de ce fait augmenter les recettes fiscales

- Délibération subvention DSIL pompe a chaleur

Objet : Demande de subvention au titre de l'état DSIL/ DETR / FONDS VERTS

Rénovation énergétique des bâtiments communaux école

Le Conseil Municipal de Saint André Farivillers sollicite auprès de l'état, une subvention pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux de l'école.

Cette rénovation consiste en la pose d'une pompe à chaleur, isolation des combles et pose d'une vmc double flux, ces travaux vont permettre une diminution des dépenses énergétiques.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à :

- faire les devis,
- demander les subventions possibles pour le financement,

- Délibération DSIL tableau numérique école

Objet : Demande de subvention au titre de la DSIL

Tableau numérique

Le Conseil Municipal de Saint André Farivillers sollicite auprès de l'état, une subvention pour l'acquisition d'un écran numérique interactif pour équiper la dernière classe de l'école primaire, la classe de CP CE1 en est dépourvu.

Dépenses :

Ecran et installation

3 494 € HT selon devis FACTORIA HdF

Délibération prise THD

Objet : Implantation communale de prises fibre FTTH

Les membres du conseil municipal,

Vu la délibération n° 2022-11-30/08 du 30 novembre 2022 de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde ;

Considérant que pour continuer d'étendre le réseau des fibres dans les communes, il est nécessaire de délibérer afin de préciser le nombre, les adresses des prises ainsi que les références cadastrales des terrains concernés ;
Considérant que la CCOP demande à chaque commune de participer au reste à charge de cette opération d'extension du réseau par la création de nouvelles fibres FTTH ;

DECIDE, à l'unanimité, que pour étendre son réseau de prises fibres FTTH, la commune a besoin de créer 2 prises qui seront installées :

- Au n°22 rue du château, propriété cadastrée C 58
- Au n° 9 rue du grand cour, propriété cadastrée B 594
-

PRECISE, à l'unanimité, que Monsieur le Maire sera autorisé à signer avec Monsieur le Président de la CCOP une convention de fonds de concours pour verser à la CCOP 50% du reste à charge de cette opération une fois les subventions déduites.

- Questions diverses

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé à la société WIAME un devis de travaux d'enrobeur projeté, pour effectuer des réparations de voiries dans toutes la commune, le devis s'élève à 7 380.00 € ht, Ceci permettrait de reboucher des trous sur la voirie afin d'éviter leur propagation.

Fleurissement : achat de 4 bacs à fleurs pour fleurir le devant de la mairie lors des mariages, dont une au coin du bâtiment des Cantonniers.

Fêtes et cérémonie : environ 700 € ont été récoltés lors du Téléthon, bonne journée qui va sûrement être reconduite cette année.

Repas des personnes âgées plutôt positif dans l'ensemble, concernant les colis ceci, on était un peu décrié, a voir pour améliorer l'année prochaine.

Mr le Maire va analyser la consommation électrique de la salle des fêtes lors des locations, car celle-ci pourrait s'avérer non rentable lors des locations étant donné que la plupart des personnes laissent la porte ouverte laissant s'échapper la chaleur.

M. Laquerrière demande où en est l'installation du ballon d'eau chaude pour la cantine, les travaux vont être faits prochainement.

Concernant l'abribus, l'achat de celui-ci sera voté au budget.

Il demande de couper les arbres dans la montée de Bois-l'Abbé venant d'Hédencourt, ils seront coupés ainsi que d'autres également.

Il informe que les cloches de l'église ont des problèmes, un technicien va passer.

À voir également pour effaroucher les pigeons.

Il informe que la boîte aux lettres du père Noël a bien fonctionné.

M. Hermand informe que des personnes se sont plaintes que le stationnement des camions dans Hédencourt est un peu gênant, Mr le maire va contacter les propriétaires afin d'empêcher cela.

M. Guerbignot informe que les chiens de M. Douchet descendent sur la rue et sont très menaçants envers les passants, le propriétaire va être contacté.

Mme Leseute propose de cacher les poubelles de la salle des fêtes pour égayer l'environnement, un petit aménagement va être fait.

M. Quaegebeur informe que l'accueil de loisirs lors des vacances n'est ni fait ni à faire, à voir avec le centre social rural.

Il informe que l'achat d'un distributeur de pain par la commune peut être subventionné jusqu'à 80 % auprès du fond européen au cas où la tournée du boulanger viendrait de nouveau à s'arrêter

Le public demande ou en est le déplacement de la boîte aux lettres d'Hédencourt, elle va être déplacée en même temps que les travaux de trottoir.

Il informe que les caniveaux sont mal entretenus, les employés communaux vont passer les entretenir.

Il informe également que depuis la fermeture de la mare à Farivillers, l'eau s'écoule abondamment dans les caniveaux et celle-ci a du mal à s'évacuer, la mare va être réouverte pour absorber un peu l'écoulement des eaux de pluie.

Séance levée à 21 h 10